

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 88 (1937)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMMUNICATIONS.

### **Une forme spéciale des dégâts causés à la forêt par le föhn.**

Les dégâts aux forêts causés ordinairement par les ouragans du föhn sont bien connus et ne sont, hélas, que trop fréquents : abatage de plantes isolées ou de peuplements entiers. Bien souvent, en Suisse, le volume des bois ainsi brisés et mis à terre s'est élevé à quelques centaines de milliers de mètres cubes, pour une année seulement (l'ouragan du 5 janvier 1919 a mis à terre, dans les forêts de 15 cantons suisses, 900.000 m<sup>3</sup> !).

A côté de cet effet désastreux, d'ordre mécanique, le föhn peut agir défavorablement d'autre façon encore sur nos boisés. Courant d'air chaud et sec, il peut exercer une action desséchante sur leur feuillage, sur celui de quelques essences tout au moins, le hêtre surtout. Cela en particulier au printemps, peu après l'éclosion des feuilles.

Nous avons eu l'occasion de constater un tel fait, en juin et juillet, dans les cantons de Glaris et d'Obwald, régions particulièrement exposées aux coups du föhn. A ce moment-là, quelques peuplements avaient un feuillage de teinte nettement brune, comme après le passage d'un feu de cime. Et nous pûmes nous convaincre que cette décoloration était la suite d'un violent et long orage de föhn, déchaîné les 20 et 21 mai 1937.

Il est permis d'admettre que tel effet du föhn s'est produit, ici et là, dans nos vallées alpestres. Mais, chose curieuse, nous n'en avons trouvé nulle mention dans nos périodiques forestiers ou dans les traités sur la protection de la forêt. Aussi nous a-t-il paru indiqué de faire une enquête à ce sujet et d'en relater ici les résultats.

Pour cela, nous avons prié M. *Oertli*, inspecteur forestier cantonal à Glaris, de nous communiquer le résultat des observations faites dans son canton. Voici ce qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer :

« L'ouragan de föhn des 20/21 mai 1937 (Dimmerföhn) a causé, dans les forêts glaronaises, des dommages de nature spéciale. On put observer, peu de jours plus tard, dans différents peuplements de feuillus, une teinte du feuillage extraordinaire, d'un rouge sombre, ressemblant à la coloration d'automne, analogue à celle qu'aurait pu provoquer un feu de cime. Examinés de près, ces arbres étaient en effet roussis, décoloration qui ne pouvait être attribuée qu'à l'action de l'ouragan de föhn précité. Celle-ci, violente et de longue durée, avait eu un effet destructeur aussi bien sur les feuilles que sur les pousses, alors encore délicates et non lignifiées. Sur le côté directement exposé au vent, ainsi que dans la partie supérieure de la cime, les feuilles étaient fortement froissées ou déchirées en lambeaux, tandis que les jeunes pousses étaient tordues ou brisées. Peu après l'orage, on put voir, dans les lisières ou sur des endroits très exposés au vent, des hêtres presque complètement défeuillés, tout comme on peut l'observer parfois après le passage du hanneton. — Le sol de ces peuplements

était, peu après l'ouragan, recouvert sur de grandes étendues de débris de feuilles vertes et de pousses de l'année. A l'action mécanique du vent était venue s'ajouter son action desséchante sur les organes d'assimilation. Cet effet des couches d'un air anormalement chaud et sec avait provoqué le flétrissement en masse des feuilles.

Parmi les essences forestières du canton de Glaris, c'est le *hêtre* qui fut le plus endommagé par le föhn; mais les autres feuillus ne restèrent pas complètement indemnes. Les résineux résistèrent mieux, ce que les particularités de leurs aiguilles permettent de comprendre sans autre. Toutefois, on a constaté des dégâts sur le mélèze, surtout dans les forêts de la commune d'Ennenda. Sur le côté de la cime directement exposé au vent, les longues pousses de 1937 sont en partie, parfois complètement défeuillées. A quelques endroits très exposés au föhn, même l'épicéa fut abîmé de même façon (au Fennenwald, à la commune de Niederurnen).

Les dommages les plus marqués ont été constatés le long des lisières et dans les boisés sur terrain surélevé tournés au sud-sud-est, tandis que ceux à l'abri du vent sont restés intacts. Il est intéressant de relever que les groupes de recrû naturel du hêtre dans les peuplements jardinés, bien que relativement protégés contre l'action du vent, ont été assez fortement mis à mal. En pareil cas, les brins de hêtre souffrent surtout d'un flétrissement des jeunes feuilles.

Ce sont les forêts du centre du canton et de sa partie basse (Mittel- et Unterland) qui furent le plus éprouvées, les peuplements de feuillus surtout, directement exposés au föhn, des communes de Näfels, Ober- et Niederurnen et Bilten. A la fin de juillet, ces déprédations étaient encore nettement visibles. Les massifs de la partie haute du pays, de la vallée de la Sernft, en particulier, furent complètement épargnés, étant donné que lors de l'ouragan les arbres n'étaient pas encore feuillés, ou seulement de façon incomplète.

On n'a pas constaté de dépérissement des arbres les plus gravement atteints, mais on peut admettre que la perte d'accroissement causée par cette action du föhn en 1937 a été élevée. Il est impossible de l'exprimer numériquement; mais il est permis de supposer que ce volume est sensiblement supérieur à celui des bois chablis mis à terre par l'ouragan des 20/21 mai 1937. »

Nous avons vu, plus haut, que cette action fâcheuse du föhn a été constatée aussi dans certaines parties du demi-canton d'Obwald. Nous avons prié M. G. *Bornand*, stagiaire forestier à Sarnen, de vouloir bien nous informer des observations qu'il a pu faire à ce sujet. Voici le résumé de ce qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer (fin octobre) : « A part le dépérissement de nombreux plants d'épicéa, dans les périmètres de reboisement, seul le hêtre a souffert durant cette période de föhn. Le feuillage a bruni et s'est partiellement desséché — il est comme brûlé — et cela dans des proportions très variables d'un endroit à l'autre. Cette coloration a persisté durant tout l'été et, contrairement à ce que l'on espérait, il ne s'est produit aucune nou-

velle sortie de feuilles. Par contre, il semble bien qu'aucune plante n'a péri à la suite de cette action desséchante du föhn. — En résumé, il s'agit d'un phénomène très général, mais fort variable d'intensité, et qui n'a eu, jusqu'à maintenant, comme conséquence qu'une perte d'accroissement, mais qui est certainement importante pour l'ensemble du canton. »

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir, grâce à l'amabilité de nos deux collaborateurs. Au cas où quelque lecteur serait à même de venir compléter la documentation actuelle sur cette forme des dégâts que le föhn peut causer dans nos boisés, nous lui en serions fort reconnaissant. H. B.

---

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Eligibilité à un emploi forestier supérieur.** Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le département soussigné a déclaré M. *Duri Pinösch*, de Fetan (Grisons), éligible à un poste supérieur de l'administration forestière.

*Berne*, le 28 octobre 1937. *Département fédéral de l'intérieur.*

**Ecole forestière. Examens de diplôme.** A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'octobre (2<sup>me</sup> série), l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme *d'ingénieur forestier* aux deux candidats dont les noms suivent :

MM. *Salomoni André*, de Porrentruy (Berne),  
*Veillon Jean-Pierre*, de Bex (Vaud).

### Cantons.

**Genève. Les arbres.** Extrait du rapport présenté par M. *P. Revilliod*, président, à l'assemblée générale de l'« Association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève ». « Et maintenant parlons *d'arbres*. C'est un sujet qui a le don de faire sortir les Genevois de leur calme et de leur réserve habituels. Un arbre tombe, la république prend les armes, les citoyens leurs plumes, les presses des journaux gémissent, la bataille est engagée.

Ce n'est pas votre comité ni les amis de la protection de la nature qui s'en plaindront. La hache et la scie entrent trop souvent et trop vite en action, et les défenseurs de nos beaux arbres ripostent énergiquement.

La commission cantonale pour la protection des sites a décidé, en effet, de faire un recensement de tous les beaux arbres de notre canton, de tous les groupements de végétaux dignes d'être maintenus, les bosquets, les rangées d'arbres, le long des vieux chemins, les anciennes délimitations de propriétés marquées par des chênes, par exemple, les rives boisées de tous les cours d'eau, etc.

Ce recensement permettra de se faire une idée exacte de la ri-